

# **4<sup>ème</sup> Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC)**

**Kinshasa, 10 au 13 juin 2002**

## **Communiqué final**

La 4<sup>ème</sup> Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) s'est tenue à Kinshasa du 10 au 13 juin 2002, conformément à la résolution sur les mécanismes de suivi de la CEFDHAC adoptée par la Conférence inaugurale de Brazzaville.

Tous les Etats concernés par le processus étaient représentés à travers les Ministres chargés des écosystèmes forestiers ou leurs représentants, les parlementaires, les représentants du secteur public et privé, des ONG, des populations locales et des populations autochtones.

La Conférence a connu aussi la participation active des organisations sous-régionales et internationales et des organisations de coopération bilatérale intéressées par la gestion des écosystèmes forestiers.

La Cérémonie d'ouverture a été placée sous la présidence du Représentant du Président de la République Démocratique du Congo, S.E. M. Mira Ndjoko, Ministre de l'Intérieur. Elle a été marquée par trois allocutions :

- Le mot du Directeur Général de l'Union Mondiale pour la Nature (UICN) ;
- L'allocution du Président en exercice de la CEFDHAC sortant ;
- Le Discours d'ouverture du Représentant du Président de la République Démocratique du Congo.

La 4<sup>ème</sup> CEFDHAC a eu pour thème "Concilier la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale et la lutte contre la pauvreté".

Quatre sous-thèmes ont été identifiés :

- Enjeux et impacts des politiques nationales, régionales et internationales sur les coûts et bénéfiques de la gestion des écosystèmes d'Afrique centrale ;
- Les conflits armés et la préservation des ressources naturelles en Afrique centrale ;
- L'aménagement des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale à l'ère de la mondialisation ;
- Le partenariat forestier et la gestion durable.

Le Bureau de la 4<sup>ème</sup> CEFDHAC était composé de :

- Président : SE. M. Salomon Banamuhere Baliene, Ministre des Affaires foncières, Environnement et Tourisme de la République Démocratique du Congo ;
- Premier vice-président : S.E. M. Henri Djombo, Ministre de l'Economie forestière, chargé de la pêche et des ressources halieutiques de la République du Congo ;
- Deuxième vice-président : S.E. M. Jean-Michel Mandaba, Ministre Délégué chargé de Forêts de la République Centrafricaine
- Rapporteur Général : Eulalie Bashige Baliruhya, PDG ICCN, RDC ;
- Rapporteurs :
  - Raymond Ndomba-Ngoye, Directeur de la production forestière, Gabon ;
  - Fidèle Nkounkou, Correspondant national de la CEFDHAC, Congo Brazzaville ;
  - Ursule Zang Zang, Correspondante nationale de la CEFDHAC, Cameroun ;
  - Honorable Moussa Ndoa, RCA.

- Membres :
  - Tous les Correspondants nationaux ;
  - Zachée Nzoh Ngandembou, RAAF ;
  - Hélène Aye Modo, Cameroun.

Après avoir mis en place le Bureau de la Conférence, le nouveau Président en exercice de la CEFDHAC, le Ministre des Affaires foncières, Environnement et Tourisme de la République Démocratique du Congo a ouvert la première séance plénière. Celle-ci a été ponctuée par la lecture du rapport du Secrétariat, l'exposé inaugural et les communications autour des quatre sous thèmes de la Conférence.

Le rapport d'activités du Secrétariat pour la période juin 2000 à juin 2002 a été présenté par messieurs Daniel Ngantou & Bihini Won wa Musiti. Ce rapport a été complété par une communication sur les résultats de l'évaluation du projet d'appui à la CEFDHAC prononcée par M. Paul Scholte. L'exposé inaugural de la Conférence a été présenté par M. Jean Luc Roux de la DFID.

Les exposés sur les sous-thèmes de Conférence ont été introduits par huit communications sur les expériences des pays concernés par la CEFDHAC en matière de conciliation de la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale à la lutte contre la pauvreté, présentés par les Ministres chargés des écosystèmes forestiers du Burundi, du Cameroun, de la République Centrafricaine, du Congo Brazzaville et de la République Démocratique du Congo et les Représentants des Ministres du Gabon, de Sao Tomé et Princes et du Tchad.

17 communications réparties en quatre sous-thèmes ont été présentées par la suite. Il s'agit notamment de :

**Sous-thème I : Enjeux et impacts des politiques nationales, régionales et internationales sur les coûts et bénéfices de la gestion des écosystèmes d'Afrique centrale.**

- L'implication des Parlementaires dans la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale et la lutte contre la pauvreté ; par l'Honorable Blaise Dougandaga du Réseau des Parlementaires ;
- L'apport des ONG dans la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale et la lutte contre la pauvreté, par Zachée Nzoh-Ngandembou du RAAF ;
- Le potentiel des instruments de la Convention sur le changement climatique pour le développement durable du secteur forestier en Afrique, par Alain Karsenty du CIRAD France ;
- Le Code de déontologie pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, par Jean-Jacques Landrot de IFIA ;
- Enjeux et impacts des politiques nationales, régionales et internationales sur les coûts et bénéfices de la gestion des écosystèmes d'Afrique centrale, par Théodore Trefon de ULB-CARPE-ERAIFT ;
- Timber harvesting, Non Timber Forest Products and rural livelihoods in Central Africa, par Ousseynou Ndoeye du CIFOR Afrique centrale et de l'Ouest ;
- Liens entre la conservation de la biodiversité, les moyens d'existence et la sécurité alimentaire : cas de l'utilisation durable de la viande sauvage. UICN/FAO/Traffic International, par Bihini Won wa Musiti de l'UICN ;

**Sous-thème II : Les conflits armés et la préservation des ressources naturelles en Afrique centrale**

- Initiative Parcs pour la paix dans les pays des Grands lacs: Chemin parcouru, par Eulalie Bashige Baliruhya de l'ICCN ;

- Moyens d'existence des peuples autochtones dans le contexte d'insécurité de la région des Grands Lacs par Kapupu Diwa Mutimanwa de PIDP-Kivu ;
- Gestion alternative des conflits liés à la gestion des ressources naturelles autour de la réserve du Dja au Cameroun, par Patrice Bigombe du FTTP.

### **Sous-thème III : L'aménagement des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale à l'ère de la mondialisation**

- Etat d'avancement de la certification dans les pays du Bassin du Congo par Bernard Cassagne de FRM;
- Domesticating indigenous fruit trees and medicinal plants for poverty alleviation in West and Central Africa par Zachée Tchoundjeu de l'ICRAF Cameroun.

### **Sous-thème IV : Le partenariat forestier et la gestion durable**

- Aménagement des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale à l'ère de la mondialisation par Simon Rietbergen de l'UICN;
- Le partenariat pour le Plan d'action stratégique régional pour les ressources de l'environnement et de la diversité biologique des écosystèmes du Bassin du Congo par Martin Zeh-Nlo du PNUD;
- As CARPE moves from learning to doing. par James Graham, de CARPE/USAID;
- Le NEPAD et l'Environnement. par Moctar Camara du Sénégal;
- Collaboration sous-régionale entre les écoles forestières pour une adaptation des programmes de formation, par Ibrahim Njoya, du RIFFEAC.

En plus des communications, trois déclarations ont été faites respectivement par :

- L'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO) par Madame Ada Ndeso-Atanga du Bureau régional de la FAO pour l'Afrique;
- Le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) par M. Tabé du WWF Cameroun.

Après audition des communications et Déclarations, les participants se sont répartis en quatre groupes de travail correspondants à chaque sous-thème.

Parallèlement, une concertation organisée par les Ministres sur les statuts de la CEFDHAC a abouti aux contributions suivantes :

- La CEFDHAC est reconnue comme responsable d'animation et d'organisation des fora sous-régionaux, nationaux et ses réseaux spécialisés ;
- La complémentarité entre la CEFDHAC et la COMIFAC a été confirmée ;
- L'UICN reste l'agence de facilitation ;
- L'Agence de facilitation ne fait pas partie des organes de la Conférence; ses attributions ont été redéfinies ;
- Création d'un nouvel organe appelé Coordination dont le Siège sera basé à Brazzaville en République du Congo
- Suppression de l'Organe suivant : le Conseil;

Le Président en exercice et l'Agence de facilitation sont chargés d'analyser les modalités opérationnelles pendant l'intersession.

Par ailleurs, les ONGs des Pays concernés par la CEFDHAC, ont formulé une Déclaration dans laquelle elles réaffirment leur volonté d'adopter les statuts de la CEFDHAC au cours de la présente Conférence.

Les résultats des travaux en groupe ont donné lieu aux recommandations ci-après:

- Encourager la mise en œuvre effective des différentes conventions dans le domaine de l'environnement et à la lutte contre la pauvreté ratifiées par les Etats d'Afrique centrale ;

- Renforcer le Programme Parc pour la Paix en l'élargissant à d'autres aires protégées et en mettant en place un programme de développement des capacités des militaires et du personnel de conservation sur la gestion durable des ressources naturelles en temps de conflit armé ;
- Initier un programme de sécurisation des moyens d'existence des populations autochtones des pays d'Afrique centrale avec l'appui des partenaires au développement ;
- Faciliter la capitalisation des résultats de la recherche-développement et des leçons apprises des expériences de terrain dans les politiques et les pratiques de gestion durable des écosystèmes forestiers ;
- Faciliter l'élaboration d'un cadre juridique en vue d'institutionnaliser dans les pays membres de la CEFDHAC, le partenariat entre le secteur privé et les communautés autochtones et locales dans la gestion, l'exploitation et la valorisation des produits forestiers ligneux et non ligneux ;
- Promouvoir la gestion participative dans les pays de la CEFDHAC, y compris l'élaboration par les Etats d'un cadre juridique approprié, en tant qu'approche permettant de répondre à la fois aux besoins de gestion durable des ressources naturelles et aux préoccupations de la lutte contre la pauvreté ;
- Initier et faciliter les fora aux niveaux local et national au bénéfice des différentes parties prenantes impliquées dans la CEFDHAC
- Promouvoir la mise en œuvre des initiatives d'aménagement intégrant les approches novatrices (exploitation à faible impact, certification, Code de déontologie) et contribuant à garantir les moyens d'existence durable des populations (domestication des espèces animales et végétales) ;
- Finaliser le développement des propositions de projets inscrits dans les priorités du PAS et solliciter l'appui des donateurs pour les financements nécessaires à la mise en œuvre du PAS ;
- Promouvoir les pratiques responsables de la gestion de la faune dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement des concessions forestières.

La Conférence recommande que les donateurs soutiennent la CEFDHAC et ses partenaires dans la mise en œuvre des recommandations issues de la présente session.

Les statuts de la CEFDHAC ont été examinés et adoptés à l'unanimité après amendements.

Suite aux demandes officielles d'abriter les prochaines sessions de la CEFDHAC reçues des pays membres, le calendrier ci-dessous a été adopté:

- 5ème session, Bangui RCA, 2004 ;
- 6ème Session, Libreville, Gabon, 2006 ;
- 7ème Session, N'Djamena, Tchad, 2008 ;
- 8ème session, Sao Tomé et Principes, 2010.

Fait à Kinshasa, le 12 Juin 2002  
La Conférence